



Dette huissier sans echeancier

Par **patou332**, le **06/04/2015** à **03:12**

Bonjour, mon mari a une dette depuis 1996 de 15000euros avec interet annuel de 2% accord signé chez notaire dont nous n avons pas de copie, nous payons par procédure à l amiable par huissier depuis cette date.nous avons eu un acte au départ nous signifiant une 1ere partie à régler de 3000euros nous avons convenu de 76 euros par mois puis plus de nouvelles, quelques courriers à l occasion de retard plutôt rare.l année dernière j ai oublié 1 paiement puis 2 sans nouvelles ni relance comme à l accoutumée alors nous avons pensé que la dette était finie de payer.Puis sans doc officiel nous avons douté et nous avons repris les versements en début d année, mais nous ne savons pas où nous en sommes depuis tout ce temps sans échéancier ou bilan annuel. Est ce normal de n avoir aucun signe en 19 ans, doit on avoir des doc sur l état de la dette? Merci pour tout conseil que vous pourriez nous apporter. Je pensais de mon côté saisir la chambre departementale des huissiers.